



DEB 2023-8

République Française  
Département de Vaucluse

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC

Le 3 juillet 2023 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Etaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, HEREDIA Justine, LINHARES Tiffanie et SEVIN Rolland.

Etaient absents : THOMAS SOUMILLE Coraline (pouvoir donné à HEREDIA Justine), CASADO ESCOBAR Sylvia.

Secrétaire de séance : HEREDIA Justine

### Objet : Fonds de Concours annuel 2023

Au titre de l'année 2023, l'enveloppe totale allouée par la CoVe à notre Commune sous forme de Fonds de Concours s'élève à : 2 104 €

Le tableau ci-dessous présente le détail des dépenses liées à des équipements communaux, inscrites au Budget 2023 de notre Commune, auxquelles serait affectées ce Fonds de concours.

Les recettes correspondantes figurent dans ce même tableau et permettent de vérifier la contrainte réglementaire suivante « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du Fonds de Concours » (article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dépenses 2022	Budgétées	Recettes 2022	
60611 - Eau et Assainissement	1 000 €	Fonds de Concours annuel CoVe	2 104 €
60612 - Energie - Electricité	2 000 €		
60632 - Fournitures de petits équipements	700 €		
6156 - Maintenance	2 700 €	Auto Financement Commune	4 296 €
<b>Total dépenses</b>	<b>6 400 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>6 400 €</b>

Il est proposé d'approuver le versement par la CoVe à la Commune de La Roque Alric d'un Fonds de Concours d'un montant total de 2 104 € pour l'année 2023, et d'affecter ce Fonds de Concours conformément au tableau annexé à la présente.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

Le Maire entendu,

**Approuve** le versement par la CoVe à la commune d'un Fonds de Concours d'un montant total de 2 104 € pour l'année 2023 et d'affecter ce Fonds de Concours conformément au tableau annexé à la présente.

Pour : 6 | Contre : 0 | Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Roque Alric, le 5 juillet 2023.

La secrétaire de séance,

HEREDIA Justine



Le Maire,

José LINHARES

